

Centre Communal d'Action Sociale

Guide pratique

13980 ALLEINS

 **04 90 59 37 05**

Le CCAS est un établissement public communal présidé par Monsieur le Maire, il intervient dans le domaine de l'action sociale individuelle sous forme de conseil, d'orientation et de prestation en nature ou en espèces. Le CCAS participe activement à la qualité du mieux vivre ensemble et au bien-être de tous. Il concerne les personnes isolées ou en couple sans enfant mineur. Les personnes avec enfants à charge doivent s'adresser à la maison départementale de la solidarité 92 Bd Frédéric Mistral 13300 SALON DE PROVENCE.  **04.13.31.66.76**

Le CCAS peut intervenir sur des aides ponctuelles et exceptionnelles telles que :

-  Des bons d'achat : sur présentation du bon, vous pouvez acheter des produits alimentaires et d'hygiène dans les magasins d'Alleins et de Mallemort.
-  Des bons pour le chauffage
-  Des aides financières d'urgence
-  Pour les loisirs et la culture : possibilité de participer aux activités culturelles organisées sur la commune.

Le CCAS peut accompagner à la rédaction de dossiers tels que l'APA, RSA, impôts ...

Le CCAS a un rôle de veille notamment dans le cadre du plan national d'alerte et d'urgence, en cas d'évènements sanitaires exceptionnels, tel que la canicule. Si vous avez 65 ans et plus, vous pouvez vous inscrire en Mairie, sur un registre nominatif afin de bénéficier d'une attention particulière en cas de déclenchement du plan d'alerte par la préfecture.

Certains des principaux partenaires du CCAS font des Permanences dans notre village

-  Assistante de service social de la Maison Départementale de la Solidarité: le 1^{er} mercredi de chaque mois sur RDV  **04 13 31 66 76**
-  L'association de maintien à domicile « La clé des âges » : le 1^{er} jeudi de chaque mois le matin  **04 90 55 13 46**
-  Relais d'assistantes maternelles : Christine JEAN  **04 90 59 07 46**
-  Monsieur le Maire : le mercredi de 17h00 à 18 h 30

Jeunesse

Crèche Halte Garderie « les Pitchounets » :

Association sans but lucratif.

Accueil des enfants de 0 à 3 ans. Ouverture de 7H30 à 18 H30.

161, Cours Victor Hugo ☎ **09 90 59 35 80**

Assistantes maternelles :

Plusieurs assistantes maternelles sont autorisées à recevoir vos enfants sur ALLEINS. Vous trouverez la liste à jour en téléphonant au CCAS ou à la permanence

☎ **04 90 59 07 46**

PMI :

La Protection Maternelle et infantile est chargé d'assurer une protection sanitaire de la mère et de l'enfant. Il propose des consultations et actions de prévention médico-sociale pour les femmes enceintes et les enfants de moins de 6 ans. Contact Maison départementale de la Solidarité de SALON DE PCE - 92 Bd F. Mistral ☎ **04 13 31 66 76**

NAP :

Les Nouvelles Activités Périscolaires ont été mises en place suite à l'application de la réforme des rythmes scolaires

Organisation hebdomadaire : mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 16h30, durant les périodes scolaires.

Activités payantes, tarifs en fonction du quotient familial.

Renseignements auprès de l'association Tartines et Câlins ☎ **04 42 55 06 81**

Cantine :

Pour les écoles maternelle et élémentaire, restauration scolaire le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Service assuré le mercredi midi uniquement pour les enfants inscrits au centre de loisirs « les Tout Chatou » le mercredi après-midi. Sur dossier, possibilité d'un tarif modulé pour les enfants de famille dans le besoin.

Renseignements et inscriptions au secrétariat du Bastidon ☎ **04 90 59 30 32**

Horaires d'ouverture : lundi, mardi, mercredi et jeudi 8h00/15h00

vendredi 8h00/14h00

Accueil périscolaire

L'accueil des enfants scolarisés en maternelle et élémentaire se fait dans les locaux de « Tartines et Câlins » :

- Le matin de 7h30 à 8h30 - le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi

- Le soir de 16h30 à 19h00 - le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Tarifs selon le quotient familial.

Renseignements auprès de l'association « Tartines et Câlins » ☎ **04 42 55 06 81**

Les Tout Chatou :

L'accueil de loisirs «Les Tout Chatou » reçoit les enfants de 4 à 14 ans domiciliés sur les communes d'Alleins, Charleval, Lamanon, Mallemort et Vernègues. En juillet, un accueil pour les enfants de 3 ans scolarisés est proposé.

Un ramassage en bus est proposé gratuitement les mercredis et les vacances scolaires.

Domaine de l'Héritière 13116 VERNEGUES

Inscriptions et renseignements :

Métropole Aix-Marseille Provence Pont de la Tour 13370 MALLEMORT

mалlemort@agglopoле-provence.org ☎ **04 90 57 46 15**

Espace jeune :

Lieu d'accueil et de loisirs éducatifs pour les jeunes de 11 à 17 ans. Organisation de séjours, sorties et animations locales et regroupements intercommunaux.

Plus d'infos sur espacesjeunesintercom.jimdo.com

Inscriptions et renseignements :

Métropole Aix-Marseille Provence Pont de la Tour 13370 MALLEMORT

mалlemort@agglopoле-provence.org ☎ **04 90 57 46 15**

Lattitude 13 :

Le département 13 propose une carte culture et sport permettant d'obtenir 100 € de réduction pour les collégiens. Inscriptions sur lattitude13.zecarte.fr

Séjours éducatifs et sportifs :

Séjours organisés pour les collégiens par des associations partenaires du département 13. Participation des familles modulée pour le séjour d'une semaine pour les boursiers et les bénéficiaires de l'Allocation Rentrée Scolaire. (Possibilité d'utiliser partiellement la carte Lattitude 13). Vous devez vous rapprocher du CPE de votre collège afin de récupérer les informations concernant les modalités de participation. Attention, nombre de places limitées.

Renseignements : service sport Conseil Départemental ☎ **04 13 31 96 73**. Courriel : ses@cg13.fr

La Maison des adolescents :

Assure un rôle de proximité défini autour d'une fonction préventive d'accueil, d'accompagnement, d'orientation, de prise en charge des jeunes exposés à des situations de risque. Elle est située au 94 rue Labadie 13300 SALON de PCE

☎ **04 90 56 78 89**. Site internet : mda13nord.fr

Planning familial :

Lieu d'informations, d'écoute et de conseils sur toutes questions liées à la contraception et la sexualité. Permanence à la Maison des Adolescents ☎ **04 90 56 78 89**

Mission locale du Pays Salonais :

Accompagne les jeunes entre 16 et 26 ans dans la construction de leur projet d'insertion sociale et professionnelle. Adresse 50 rue Saint Lazare 13300 SALON DE PCE

☎ **04 90 56 28 21** - Permanence du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30.

Centre de Vacances intercommunal « les Cytises »

Accueil en séjour pour les enfants de 6 à 15 ans.

Accueil en classe transplantée, centre agréé par l'éducation nationale.

Accueil en maison familiale (accueil de famille ou groupe avec possibilité de demi-pension ou pension complète, en chambre ou dortoir)

Adresse : Col de maure SEYNE LES ALPES ☎ **04 92 35 25 29**

Inscriptions et renseignements :

Métropole Aix-Marseille Provence Pont de la Tour 13370 MALLEMORT

malemort@agglopo-le-provence.org ☎ **04 90 57 46 15**

Transports :

Hors frais de dossier, les transports scolaires sont gratuits.

Inscriptions et renseignements :

Métropole Aix-Marseille Provence Pont de la Tour 13370 MALLEMORT

malemort@agglopo-le-provence.org ☎ **04 90 57 46 15**

Familles et personnes

Foyer restaurant :

Repas sur place ou à emporter, du lundi au vendredi midi, sur réservation 8 jours avant.

 **04 90 59 30 32**

Transports :

Possibilité d'une carte d'abonnement pour les transports publics. Inscriptions et renseignements :

Métropole Aix-Marseille Provence Pont de la Tour 13370 MALLEMORT

malemort@agglopo-le-provence.org  **04 90 57 46 15**

Transport mobilité Solidarité :

Favorise le transport à la mobilité des jeunes adultes en démarche d'insertion sociale et professionnelle  **04 90 55 17 09**

Fraternité Salonaise

Association caritative pouvant proposer une aide alimentaire et/ou matérielle, en fonction des besoins des familles ou personnes en difficultés après évaluation d'un travailleur social, qui peut orienter vers :

- ⇒ Epicerie solidaire s'adresse à des personnes en difficultés financières. Elle apporte une aide alimentaire (prix réduits sur les aliments).
- ⇒ "Bébés Solidaires" apporte une aide matérielle, principalement alimentaire pour enfant de moins de 3 ans (couches, petits pots, lait infantile, produits d'hygiène) à un public en difficulté économique, fragilisé ou exclu.

Pour plus d'informations et inscription s'adresser à la Fraternité Salonaise

 **04 90 53 46 28** ou site internet fraternitesalonaise.free.fr

Demande de domiciliation (à faire au CCAS) :

Le CCAS peut attribuer une adresse à une personne sans domicile fixe afin qu'elle puisse effectuer les démarches nécessaires pour ouvrir ou maintenir des droits (RSA, allocations versées par Pôle Emploi...). La domiciliation est valable 1 an et renouvelable.

La caisse d'allocations familiale

Elle intervient dans quatre grands domaines

- ⇒ La petite enfance (aide aux familles à l'arrivée du jeune enfant)
- ⇒ Enfance, jeunesse (aide les parents au financement de l'éducation, des loisirs ...)
- ⇒ Solidarité et insertion (versement des minimums sociaux)
- ⇒ Logement et cadre de vie (aide au logement sous conditions de ressources ...)

 **08 10 25 13 10** - Site internet : CAF.fr

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) :

Adresse : MDPH 13 Pôle adulte (ou enfant) 4 QUAI D'ARENCO, CS 800096 - 13304 MARSEILLE CEDEX 02 ☎ **0 800 814 844** - Site internet handicap13.fr

Accueil de 9 heures à 16 h 00, sauf 1er et 3ème vendredi du mois : accueil fermé à 12h30.

Elle évalue sur dossier administratif et médical (**Dossiers à constituer auprès du CCAS**) ou à imprimer sur le site internet) :

- Les demandes d'allocation adultes ou enfants handicapés
- Les demandes d'orientation en établissements spécialisés pour adultes et enfants
- Les demandes de cartes d'invalidité, de priorité et de stationnement
- Les demandes de prestation de compensation du handicap (P.C.H.) (aides humaines, techniques, aménagement du logement...)
- Les demandes relative au travail à l'emploi et l'orientation professionnelle (reconnaissance de travailleur handicapé, orientation en milieu professionnel adapté...)
-

L'Aide Sociale

Aide financée par le Conseil Départemental pour les personnes en situation de handicap et qui ne peuvent financer seul (conditions de ressources) l'hébergement en établissement adapté (foyer d'accueil médicalisé, foyer de vie ...).

M.S.A (Mutuelle Sociale Agricole) Provence Azur - CS 70001 13416 MARSEILLE cedex 20 - www.msaprovenceazur.fr
N° Unique : ☎ **04.94.60.38.38.**

Les agences vous accueillent du lundi au vendredi de 8h15 à 12h15 et de 13h00 à 16h00.

■ SALON DE PROVENCE. - Espace Millénium – Route de Pelissanne.

■ CHATEAURENARD - Espace Antigua, Bât C – bureau Parc des Baumes – 638 avenue de la Libération ((agence ouverte le mardi, mardi et vendredi).

■ MARSEILLE (8^e) – 152 Avenue de Hambourg.

Séniors

Transports

Sur demande transport gratuit de votre domicile au foyer restaurant (ouvert du lundi au vendredi) ☎ **04 90 59 30 32** et vers les commerces du village, renseignements CCAS.

Animation entraide :

Le club de l'entraide vous propose un accès aux loisirs, aux voyages, à la culture, aux sports etc... ses bénévoles, vous proposent des activités le jeudi après midi dans la salle du foyer restaurant du bastidon. Se renseigner sur place le jeudi après midi.

APA (dossier à retirer au CCAS) :

L'Allocation personnalisée d'autonomie est une prestation en nature destinée à répondre aux besoins des personnes âgées dépendantes de 60 ans et plus. A domicile elle permet une prise en charge partielle des frais de services d'aide à domicile la téléassistance, une partie du reste à charge sur des produits d'hygiène (protections, alèzes, gants jetables...). En établissement elle contribue au financement de la partie dépendance. Plate forme APA ☎ **0811.88.13.13**

Téléassistance (dossier à retirer au CCAS) :

La téléassistance est un boîtier discret que vous pouvez porter en collier ou en montre bracelet. Un bouton d'appel placé sur le dessus vous permet de joindre un opérateur 24h/24 et 7 jours sur 7. En cas de besoin, vous serez ainsi rapidement secouru et vos proches prévenus.

Les dossiers d'inscription sont à venir chercher à la mairie et à faire compléter par votre médecin. La mairie l'enverra directement au service de téléassistance du conseil départemental des bouches du Rhône. Cette dernière prendra contact avec vous pour l'installation du matériel à votre domicile.

Le reste à charge vous sera facturé par le Conseil Départemental (10 €).

Service d'aide à domicile :

Plusieurs associations de maintien à domicile interviennent sur Alleins. L'aide à domicile vous apporte une aide dans l'accomplissement des tâches ménagères (courses, cuisine, repas, entretien du logement...) et garde malade. Vous pouvez retirer la liste de ces associations au CCAS ou vous adresser au Pole Infos Senior (voir ci-dessous).

PIS_:

Pole info sénior 39 rue St François 13300 SALON DE PCE. La commune d'Alleins cotise à ce dispositif. C'est un lieu gratuit d'accueil, d'écoute, d'informations et d'orientation pour toutes questions relatives au maintien à domicile, à l'hébergement en établissement pour personnes âgées, à la protection juridique, l'aide aux aidants... Un travailleur social vous y conseillera. Sur rendez vous ☎ **04 90 44 13 17**

Plan alerte : (inscription auprès du CCAS)

Un registre recueille l'identité des personnes âgées et des personnes handicapées qui en font la demande afin de faciliter l'intervention des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence. (Loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées).

Ce registre est confidentiel.

L'usage du registre est exclusivement limité à la mise en œuvre de ce plan de prévention.

Aide sociale : (dossier à constituer au CCAS)

L'aide sociale est une aide financée par le Conseil Départemental pour les personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie et qui ne peuvent financer seules (conditions de ressources) leur maintien au domicile (services d'aide à domicile, portage de repas ...) ou l'hébergement en établissement (maison de retraite, foyer logement ...). Plus d'informations et conditions au Pole Infos Senior ☎ **04.90.44.13.17**

Allocation de solidarité aux personnes âgées : (s'adresser au CCAS)

Demande du minimum vieillesse pour les personnes âgées ne pouvant pas bénéficier d'un droit à la retraite.

Numéros utiles :

- ☠ 15 : SAMU
- ☠ 18 : Pompiers
- ☠ 112 : Appel d'urgence mobile
- ☠ 114 : appel d'urgence par SMS ou fax pour les personnes malentendantes
- ☠ 115 : secours pour les sans abris
- ☠ 116 000 : disparition d'un enfant
- ☠ 119 : enfance maltraitée
- ☠ 3919 : violence faite aux femmes
- ☠ 3977 : maltraitance personnes âgées
- ☠ 3939 : renseignements sur les services publics
- ☠ 08 92 705 705 : opposition carte bancaire
- ☠ 08 92 68 32 08 : opposition chéquier
- ☠ 0800 30 030 : violence conjugale